



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

7 (1998)

Femmes, dots et patrimoines

Elise FELLER

Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Elise FELLER, « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 7 | 1998, mis en ligne le 03 juin 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/353> ; DOI : 10.4000/clio.353

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://clio.revues.org/353>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Elise FELLER

Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle

- 1 Les thèmes abordés ici sont encore peu développés dans notre historiographie, alors qu'il s'avère que le vieillissement est un trait majeur de nos sociétés occidentales, qu'il est un fait largement féminin, et qu'il se décline en termes différents pour les deux sexes¹. Deux raisons au moins expliquent ce paradoxe. D'une part l'histoire de la vieillesse reste en France un champ trop tardivement et trop peu défriché². D'autre part les recherches féministes se sont concentrées sur les situations auxquelles les hommes accordent le plus d'importance, et où s'exerce le plus manifestement leur domination : l'éducation des filles, le mariage, la procréation. Les femmes âgées ont été ignorées, quand elles n'étaient pas accusées d'être des ennemies potentielles comme véhicules de traditions, évidemment patriarcales³. Les lacunes de la recherche se sont ainsi ajoutées aux lacunes des sources, forcément rares pour une partie de la population dénuée de droit politique et de statut économique propre. Significative à cet égard est l'absence en France d'une étude sur les veuves de la Grande Guerre, ainsi que la destruction poursuivie dans une quasi indifférence des dossiers les concernant⁴.
- 2 Les matériaux rassemblés dans le cadre d'une recherche plus générale sur le vieillissement au début du siècle⁵ restent fragmentaires, mais nous permettent de soulever quelques questions sur la vieillesse des femmes, ses réalités, ses représentations, ses enjeux, à un moment où le vieillissement de la population inquiète l'opinion, et où s'élabore une politique de protection de la vieillesse.

Du vieillissement démographique à la mise en accusation des femmes

- 3 Nous savons déjà combien, à travers la question de la natalité, ou plutôt de la dénatalité, les enjeux démographiques ont pesé sur le destin des femmes dans la France du premier XXe siècle⁶. Développé de façon tout aussi récurrente, pendant la même période, et dans les mêmes milieux, le thème du vieillissement de la population contribue de son côté à rejeter sur les femmes, et notamment les femmes âgées, la responsabilité du « déclin » français.
- 4 A partir d'une notion purement démographique, forgée par Sauvy en 1928, et désignant la croissance de la proportion de gens âgés de soixante ans et plus dans l'ensemble de la population⁷, se déploie un discours idéologique liant vieillissement, vieillesse et décadence⁸. Les causes et les conséquences du vieillissement démographique donnent lieu à des analyses biaisées⁹. Si on invoque la baisse de la mortalité, on insiste sur le recul de la mortalité des plus âgés, alors que c'est uniquement la baisse de la mortalité infantile, et celle des jeunes adultes, qui fait passer l'espérance de vie à la naissance d'environ 40 ans en 1850 à près de 60 en 1950. De même, la guerre de 1914, avec la perte de plus d'un million d'hommes jeunes et l'énorme déficit de naissances qui s'en suit, est rarement mise en avant. Par contre sont dénoncés sans relâche, notamment par *l'Alliance Nationale pour l'Accroissement de la Population Française*¹⁰, les deux fléaux que sont la dénatalité d'une part et d'autre part l'invasion du corps social par des « vieillards », de plus en plus nombreux, et devenant de plus en plus vieux.
- 5 En fait, si l'on y regarde de près, le vieillissement de la population au début du siècle ne se traduit pas pour les individus qui la composent par une vieillesse beaucoup plus longue. Avant 1950, c'est-à-dire avant l'avènement des antibiotiques et de la Sécurité Sociale, l'espérance de vie à 60 ans évolue peu : 14,38 ans en 1910, 15,07 en 1920, et 15,26 en 1938. Pour les hommes de 60 ans il n'y a aucune amélioration de la longévité dans l'entre-deux-guerres : elle stagne autour de 13,5 ans. Du côté des femmes, le petit différentiel apparu à la fin du XIXe siècle se confirme : leur espérance de vie à 60 ans passe de 15,2 ans en 1910 à 16,5 en 1938.

C'est la seconde moitié du siècle qui verra l'allongement de l'espérance de vie au-delà de 60 ans s'amplifier, et devenir un réel facteur de vieillissement démographique¹¹.

6 Pourtant dès les années trente la population vieillissante est désignée comme un fardeau insupportable¹². On lui attribue ensuite la débâcle et l'occupation : « Comment un peuple vieillissant peut-il non seulement maintenir son expansion, mais s'adapter à la marche du monde ? [...] Un organisme qui vieillit, c'est un organisme qui se laisse envahir par des cellules inutiles, par des éléments incapables d'aucun travail différencié [...] La terrible défaillance de 1940, plus encore morale que matérielle, doit être rattachée en partie à cette redoutable sclérose »¹³. Or ces « cellules inutiles » sont en majorité des femmes, du fait des pertes masculines de la guerre de 1914, et du fait de la plus grande longévité féminine. Devenue « un pays de femmes âgées » la France ne pouvait que s'effondrer devant l'envahisseur¹⁴. En 1948, lors des *Trois Journées pour l'étude scientifique du vieillissement*, auxquelles participent l'Alliance, l'INED et l'INSEE, on s'inquiète encore de ce que le droit de vote accordé aux femmes ne renforce le vieillissement du corps électoral et ne compromette le redressement du pays¹⁵.

7 Ainsi, de multiples façons, le thème dramatisé du vieillissement de la population renvoie à la situation des femmes, qui implicitement ou explicitement sont tenues pour doublement responsables, responsables de n'avoir pas suffisamment procréé pendant leur vie adulte, responsables de survivre trop nombreuses et trop longtemps à ce qui était leur mission principale, le renouvellement de la « race »¹⁶.

La vieillesse des femmes, contraintes et conquêtes

8 L'obsession démographique française fait donc peser une suspicion constante sur l'ensemble du parcours des femmes, et stigmatise particulièrement leur vieillesse. Comment ce moment si dévalué socialement est-il vécu par les femmes ?

Une entrée précoce dans la vieillesse

9 Tous les observateurs du début du siècle, romanciers, médecins, employeurs, en sont d'accord : la femme entre dans la vieillesse quelques « lustres » avant l'homme¹⁷. Pour celui-ci le début de la vieillesse est rarement situé avant 60 ans et le plus souvent repoussé à 65 ou même 70 ans. Mais pour la femme c'est aux alentours de 50 ans, et quelquefois bien avant, qu'on le situe, même si on commence à savoir qu'elle a des chances de vivre plus longtemps que l'homme. C'est que, dans le cas de la femme, l'échéance est étroitement liée à la fin de son pouvoir de procréation, elle-même déterminée par des événements physiologiques inéluctables et par des conduites sociales plus contraignantes encore.

10 Ce que l'on appelle, depuis la thèse de C. de Gardanne en 1821, la ménopause, est un moment bien repérable de la vie génitale féminine. Il est manifeste pour l'intéressée comme pour son entourage : cessation des règles, arrêt des grossesses ; il est relativement brutal s'étalant sur quelques mois, au plus quelques années ; il intervient pour toutes les femmes à des âges proches, entre quarante-cinq et cinquante ans¹⁸. Il s'oppose ainsi à la baisse de la fertilité masculine, graduelle, inégale, souvent indécélable.

11 Les mécanismes de la ménopause sont mal connus au début du siècle¹⁹, mais elle est réputée entraîner des troubles d'autant plus redoutables qu'ils sont mystérieux. C'est « l'âge critique », dont on a longtemps pensé qu'il s'accompagnait d'une surmortalité féminine. Bien que dès le début du XIXe siècle des études démographiques fassent justice de cette erreur, les femmes sont censées entrer dans une période pleine de risques. En 1949 Simone de Beauvoir se place dans cette tradition en parlant de la « crise de la ménopause » comme d'une « mutilation », accompagnée d'un « drame moral »²⁰.

12 Il est vrai que la gamme des symptômes, parfois complaisamment décrits²¹, est d'une étendue accablante. Les troubles physiques les plus souvent évoqués sont les bouffées de chaleur, les problèmes veineux, les hémorragies, les risques de fibromes et de cancers, ou encore les douleurs articulaires, les problèmes osseux et l'obésité. Mais l'accent est mis sur les troubles nerveux et psychiques : altération de l'humeur qui fait la femme irritable ou « mélancolique », « virilisation » qui la rend dominatrice et autoritaire, « tristesse sexuelle » ou

« hypersexualisme » qui l'entraîne aux plus regrettables désordres, « psychose climatérique » enfin, ou « névrose de l'âge critique » qui peut la mener au suicide. Même si certains auteurs affirment que ces troubles sont « moins fréquents et moins graves qu'on ne l'a dit »²², l'idée demeure que cette période est perturbée pour toutes les femmes, et pénible pour leur entourage. Aux troubles éventuels s'ajoutent la peur et la culpabilité.

13 Quoique ainsi transformée en pathologie, la ménopause intéresse peu le corps médical. En dépouillant les thèses de médecine soutenues entre les deux guerres on est frappé par le petit nombre d'études consacrées aux femmes vieillissantes alors que des dizaines de travaux traitent des femmes en âge de procréer, de la grossesse, de l'accouchement²³. Les médecins ne se préoccupent du corps des femmes que pour « faire naître ». Pourtant les connaissances progressent sur le rôle des glandes endocrines et de leurs sécrétions, les hormones, inspirant à certains l'espoir de faire reculer le vieillissement²⁴. Alors qu'en 1931 encore les remèdes proposés aux femmes vont de la cure thermale, aux greffes d'ovaires, en passant par « la saignée, les sangsues, la dérivation intestinale, [et tous les] exutoires dont usaient nos anciens »²⁵, en 1939 l'hormonothérapie est le maître mot des études sur la ménopause²⁶. Mais il faudra attendre que la fabrication d'hormones de synthèse les rendent plus faciles à manier, pour que cette thérapie se diffuse.

14 Si bien que pour le plus grand nombre, jusque dans les années cinquante (et bien au-delà), les troubles de la ménopause ne sont ni prévenus ni soulagés. Ils sont vécus comme une fatalité par des femmes non informées, qui en attendent avec crainte les effets annoncés, au risque, comme pour les douleurs de l'enfantement, de les anticiper et de les exagérer.

15 Avant que le processus physiologique lui-même ne s'engage, d'autres indicateurs, sociaux ou culturels, ont souvent signifié aux femmes leur entrée dans la vieillesse.

16 En effet pour être en mesure d'accomplir sa « mission » de pro-création la femme ne doit pas seulement en avoir l'aptitude biologique, elle doit pouvoir séduire un géniteur. Or bien des conventions limitent ce pouvoir très tôt.

17 Les canons esthétiques d'abord font que dès qu'elle a perdu sa « fraîcheur », la trentaine passée, une femme cesse d'être, et de se savoir, désirable. Si elle est sage elle se retirera d'elle-même de la compétition sexuelle. Si elle se laisse aller encore à la passion, surtout si c'est pour un homme plus jeune, on y verra le signe d'un désordre suspect²⁷. Les héroïnes de Colette, qui prolongent leur vie amoureuse bien au-delà de quarante ans, comme Léa la maîtresse de Chéri, sont des scandaleuses.

18 Le statut matrimonial lui-même peut anticiper la vieillesse de plusieurs décennies. C'est le cas pour les célibataires que l'on appelle très tôt des « vieilles filles », tant il est admis qu'à 25 ans les jeunes femmes non mariées commencent « à se faner et à perdre une partie de leur charme »²⁸. C'est le cas également des veuves, si nombreuses après la Grande Guerre et qui, quelque soit leur âge, passent le restant de leur vie en noir, sans songer même à se remarier, tant les conventions sont fortes et tant les hommes de leur génération sont rares.

Ma mère porta longtemps ce voile en tulle noir, rabattu sur le visage qui donnait aux veuves l'allure de fantômes. Mais n'étaient-elles pas des fantômes, entre leurs dévotions à l'église et leurs dévotions au cimetière ? [...] Ces habits spéciaux les retranchaient du monde. On ne leur parlait qu'en baissant la voix, « pour respecter leur douleur »²⁹.

19 Ce retrait forcé du champ de la séduction concerne également bien des femmes mariées, à une époque où l'épouse est propriété exclusive et quasi-définitive du mari, où son destin social est scellé par le mariage et la maternité ; où la répétition des grossesses et la dureté du travail, aux champs, à l'usine, au foyer, entraînent une dégradation précoce de son image corporelle.

Je compris, ce soir-là, que ma mère vieillissait. Elle allait sur ses quarante ans. Elle était encore solide, bien sûr, mais ses épaules se voûtaient et elle avait de nombreuses rides au front. Le poids de la vie, trois enfants, une maison à diriger, les terres, un homme absent, une mère à charge, l'avaient usée déjà³⁰.

L'image de la femme âgée : des stéréotypes durables

20 Devenue « une vieille », la femme âgée est représentée selon des stéréotypes qui, fixés au cours du XIXe siècle, véhiculés notamment par la littérature enfantine et par les manuels scolaires,

se maintiennent jusqu'au milieu du XXe³¹. Ils construisent de la vieillesse féminine une image souvent pitoyable, parfois effrayante, qui tient peu compte des distinctions ou des évolutions sociales.

- 21 Le bonnet ou le fichu noir sur la tête, les rides profondes, les yeux éteints, l'absence de dents surtout, caractérisent le visage de la vieille femme. Avec la dentition c'est l'expression et le sourire qui se sont perdus : lèvres rentrées sur les gencives, menton pointé vers le nez, ce profil de « sorcière » est maintes fois décrit. C'est aussi l'alimentation qui a été réduite aux bouillons, soupes, et pain trempé. Amaigrie, tremblante, la femme âgée est « si courbée qu'elle paraît sans tête, et que son bâton, où ses deux mains s'appliquent comme des noeuds, est plus haut qu'elle »³². La déformation extrême de la colonne vertébrale, favorisée par l'ostéoporose et le travail de la terre, donne cette silhouette particulière, que l'on retrouve chez la vieille malicieuse promenant sa chèvre tout au long du *Jour de Fête* de Tati³³. L'un des succès du Père Castor, *La Bonne vieille*, fait prudemment évoluer cette image. L'héroïne, qui vit seule dans la forêt, a encore la silhouette tassée et le profil aigu. Elle a une jupe longue, un châle, un fichu sur la tête, et elle tricote dans son fauteuil au coin du feu ; mais ses vêtements sont de couleur claire, elle porte des lunettes, et c'est elle qui fait la lecture aux animaux qu'elle a recueillis³⁴.

La place et le rôle de la femme âgée dans la société

- 22 Lorsque les fonctions que lui a assignées la société, d'épouse, de mère, de travailleuse, ont pris fin, quelle place reste-t-il à la femme âgée ? Les situations sont évidemment très variées, l'âge étant tantôt un facteur d'exclusion, tantôt un facteur de libération, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, un facteur de recomposition des rôles.
- 23 L'âge est facteur d'exclusion pour celles qui, célibataires ou veuves le plus souvent, sont amenées à se retrancher de la société, et à entrer en institution prématurément. Dans un échantillon de 1000 pensionnés des transports parisiens, leur proportion est bien supérieure à celle des hommes : près de 15% des femmes de 60 ans et plus meurent dans des établissements de long séjour, contre 5% des hommes de cette tranche d'âge³⁵.
- 24 Les femmes des couches moyennes sont particulièrement concer-nées : victimes de l'inflation et des emprunts russes, elles sont incapa-bles de soutenir les frais d'un ménage bourgeois. Le nombre des deman-des d'entrée dans des « maisons de retraite », souvent payantes, et parfois confortables, comme Sainte-Périne dans le XVIe arrondisse-ment³⁶, s'accroît considérablement dans l'entre-deux-guerres.
- 25 Dans les classes populaires la répulsion reste grande vis-à-vis de la seule institution accessible, l'hospice. Vu comme une prison et un mouroir, il est la dernière solution pour les plus isolées, les plus misérables et les plus malades³⁷. Les enquêtes montrent que les femmes de milieu modeste, capables plus longtemps que les hommes de faire face aux tâches domestiques, reculent le plus possible cette échéance, préférant compter sur la solidarité des proches pour rester dans leur logement, même incommode³⁸.
- 26 La femme âgée est d'autant plus attachée à son indépendance que celle-ci est souvent une conquête récente, après une vie de contrainte et de soumission. L'âge est facteur de libération lorsqu'il soustrait la femme aux convenances qui la maintenaient étroitement dans la sphère domestique. Y. Verdier note que « l'âge donne aux femmes cette liberté de circulation qui leur est refusée quand elles sont jeunes »³⁹. Au village la « femme-qui-aide », celle qui va de maison en maison pour assister les accouchées, ou faire la toilette des défunts, ne peut être qu'une vieille femme. Dans les classes aisées la « dame d'œuvres » s'engage sur des terrains d'où les femmes sont ordinairement exclues, côtoyant les édiles masculins, pénétrant dans les classes défavorisées que les gens de son monde ignorent⁴⁰.
- 27 Emancipation des contraintes sociales, allègement des charges familiales et des tâches ménagères, indépendance nouvelle quand vient à se rompre le mariage⁴¹, la vieillesse peut être le temps d'une reconquête ou du moins d'une recomposition de l'identité féminine.
- 28 Cette recomposition se fait souvent autour d'un rôle qui prend une ampleur considérable au début du XXe siècle, celui de grand-mère. Auparavant, la coexistence de trois générations dans une même famille restait brève, et les petits-enfants gardaient peu de souvenirs de leurs grands-parents⁴². Au XXe siècle les enfants ont des chances de connaître leurs grands-parents

plus souvent et plus longtemps, 10 ou 15 ans en moyenne. C'est surtout vrai de leur grand-mère maternelle, puisque l'âge au mariage des épouses reste inférieur à celui des époux, et que la longévité des femmes augmente. Dans les milieux aisés les domestiques s'interposent moins entre les générations ; dans les milieux populaires les parents passent de longues heures aux champs, à l'atelier, à la boutique, tandis que les enfants, tenus à une scolarité plus régulière, restent plus tard dans le giron familial. La grand-mère devient alors une figure essentielle de l'univers enfantin et elle prend une place centrale dans les récits d'enfance. Pensons à la peinture faite par A. Camus de sa grand-mère qui, avec les maigres salaires de son fils et de sa fille, parvient, à force de travail et d'économie, à nourrir sa maisonnée dans un quartier pauvre d'Alger et à envoyer son petit-fils au lycée, alors qu'elle est analphabète⁴³.

29 Comme dans ce cas, la cohabitation entre les générations est souvent imposée par la nécessité : situation précaire des enfants, ou plus souvent veuvage de la mère. Mais elle n'est pas la condition des échanges de services entre grands-parents, parents et petits-enfants. Nombre de jeunes femmes, ouvrières ou employées, laissent leurs enfants en bas âge au village, à la garde de leur mère ou de leur belle-mère. Plus tard les vacances réunissent les aînés et les plus jeunes. Les livres scolaires, comme les albums pour la jeunesse, sont pleins de ces vacances à la campagne, où les rôles dévolus au grand-père et à la grand-mère sont bien codifiés⁴⁴.

30 L'urbanisation et l'évolution des structures familiales ne rompent pas ces relations. Lors d'une enquête menée dans la période difficile qui suit la Libération, sur des jeunes ménages dont un quart habitent alors chez leurs parents, les institutrices constatent que ce sont les grand-mères « qui tiennent le ménage, élèvent les bébés, veillent sur le travail à la maison des écoliers et permettent ainsi à la mère d'avoir des enfants, tout en accroissant par son salaire le budget familial »⁴⁵.

31 Au total on est frappé, dès ce début du XXe siècle, du rôle considérable de la femme âgée qui, loin d'être un frein au changement social, y collabore activement, en favorisant la mobilité des jeunes couples, en permettant à la fille ou à la bru de poursuivre son activité professionnelle après la naissance des enfants, en participant à l'éducation des jeunes.

32 Pourtant au moment où la place des femmes, de tous âges, ne cesse de s'étendre dans la société, la spécificité de leur participation à la production et à la reproduction n'est pas prise en compte, et la valeur sociale de leur contribution est niée. La genèse et l'évolution des systèmes de retraite rendent bien compte de cette dénégation.

A l'aube de l'Etat-providence : la marginalisation des femmes dans la mise en place des systèmes de retraite

33 L'institution des systèmes de retraite en France, dont l'histoire commence à être mieux connue⁴⁶, a donné lieu à de vifs débats sur la place à accorder aux femmes parmi les éventuels cotisants et les futurs bénéficiaires. C'est le seul aspect de cette histoire complexe que nous voulons évoquer ici.

L'impossible reconnaissance des droits propres des femmes

34 Certes au début du siècle la population concernée par un régime de retraite est encore minoritaire, qu'elle soit masculine ou féminine. Après l'Etat qui le premier s'est attaché par ce moyen les services de ses agents, les grandes entreprises adoptent au cours du XIXe siècle cette forme de gestion de la main-d'œuvre dans la sidérurgie, les mines, les chemins de fer. Les femmes, pourtant nombreuses dans la population active⁴⁷, bénéficient rarement de ces premières initiatives, car l'essentiel de l'emploi féminin est ailleurs : industrie textile, service de maison, travail à domicile ou travail agricole. Même s'il leur arrive d'être recrutées par des entreprises jouissant d'un système de retraite, les femmes en sont écartées en tant que « temporaires » ou « auxiliaires », comme celles qui sont entrées aux transports parisiens de 1914 à 1918. De fait, les « carrières » des femmes sont rarement assez longues et suivies pour que les 15 ou 20 annuités nécessaires à la constitution d'une pension soient réunies. Les femmes ne vieillissent pas dans la condition de salariées, et celles qui à la fin de leur vie sont obligées de retourner « en journées » ont eu un itinéraire trop complexe pour s'inscrire dans un

régime d'assurance-retraite. C'est l'assistance obligatoire aux vieillards indigents qui à partir de 1905 est leur seul recours.

35 Dans quelques secteurs pourtant apparaissent les premières retraitées⁴⁸. Le cas le plus favorable est celui des fonctionnaires, telles les institutrices ou les postières, qui sont assujetties comme leurs collègues masculins à la loi de 1853 sur les pensions de l'Etat : 30 ans de service et 60 ans d'âge (55 ans pour les services dits actifs) leur donnent droit à une pension équivalente à la moitié du traitement moyen des six dernières années. Le salaire des fonctionnaires étant médiocre et les femmes n'accédant pas aux postes les plus intéressants, le revenu vieillesse de ces femmes reste évidemment limité. En outre, dans ce groupe pourtant privilégié, se dessine l'inégalité du statut de la retraite selon le sexe du bénéficiaire.

La dame Rigaud, ex-receveuse des postes, est décédée en 1880, titulaire d'une pension de retraite de 411 francs. Elle laisse trois enfants mineurs, et M. le Ministre des postes et télégraphes, qui avait tout d'abord préparé un projet de décret portant concession d'un secours annuel aux enfants Rigaud, a finalement cru devoir adopter un avis de la section des finances du Conseil d'Etat., établissant que la loi du 9 juin 1853 n'autorise pas la réversibilité de la pension aux enfants, lorsque c'est la mère qui avait obtenu cette pension en qualité de fonctionnaire⁴⁹.

36 Alors que pour les agents masculins, la pension est présentée comme un substitut au patrimoine qu'ils ont été empêchés de constituer pour assurer leurs vieux jours et l'avenir de leur famille, il n'en est pas de même pour les agents féminins dont les droits s'éteignent à leur mort. Il est juste d'ajouter que, jusqu'en 1924, ce n'est qu'avec beaucoup de réticences que l'Etat accorde la réversion des retraites masculines.

37 Cependant le régime des femmes fonctionnaires sert de référence à d'autres professions féminines : les ouvrières d'Etat travaillant dans les manufactures de tabac ou les poudreries, les infirmières, les employées des grands magasins ou des compagnies d'assurance, ont accès à des systèmes de retraite.

38 Dans certains métiers les travailleuses se sont tournées vers les Sociétés de Secours mutuels⁵⁰. Mais la mutualité reste méfiante vis-à-vis des femmes, réputées trop souvent souffrantes, donc trop coûteuses. Et la « prévoyance libre » est hors de portée de la multitude des culti-vatrices, commerçantes, nourrices, laveuses, couturières, journalières, domestiques, aux revenus minimes et irréguliers.

39 Aussi beaucoup de femmes voient dans la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes votée en 1910 l'occasion d'accéder à un début de protection pour leur vieillesse⁵¹. Leur espoir est vite déçu, les modalités d'application de la loi s'employant à écarter les femmes de la liste des assurés obligatoires, comme de la liste des assurés facultatifs⁵².

40 Assurées obligatoires, souvent elles ne peuvent l'être du fait du caractère temporaire de leurs activités salariées, de la multiplicité de leurs employeurs et de la modicité de leurs rétributions. Les nourrices allaitant chez elles des enfants de l'assistance, les « laveuses au bateau », les couturières itinérantes, inscrites parfois, dans l'élan de 1911, sont rayées des listes lors des premiers contrôles⁵³. Nombre de femmes pensent que sera pris en compte le travail domestique effectué au profit d'un mari, d'un fils ou d'une fille.

« Je suis assurée obligatoire des retraites ouvrières et paysannes depuis que la loi a été appliquée. J'ai été veuve à trente-deux ans et j'avais deux enfants que j'ai élevés en travaillant à mes journées. Depuis la guerre je suis à Montfalcon chez ma fille qui a un bébé et dont le mari est mobilisé, et après la guerre je reprendrai mes journées », plaide l'une d'elles en 1916⁵⁴.

41 Toutes, elles sont déboutées au motif qu'il n'y a pas de contrat de louage, ou que l'obligation alimentaire de l'enfant à la mère exclut la notion de salaire⁵⁵. Celles qui ajoutent à leurs tâches domestiques un travail à domicile ou quelques journées, se voient opposer les consignes ministérielles, qui exigent des certificats de travail pour un nombre d'heures et d'années déterminés⁵⁶.

42 Comme assurées facultatives, beaucoup de femmes sont prêtes à cotiser plus fortement que les salariées, si on leur reconnaît le statut de fermier, métayer, petit exploitant ou petit patron, à l'égal du mari aux côtés duquel elles travaillent.

Il est parfaitement exact que le sieur V. Camille demeurant à Florac tient un magasin ouvert journallement pour la vente du charbon de terre, de faïence et de poterie au détail. Ce magasin est tenu habituellement par la femme du susnommé ou par un membre de sa famille, mais toutes les affaires se traitent en son nom. On ne peut guère fixer le nombre d'heures pendant lesquelles Mme V. y est présente attendu que celle-ci en même temps qu'elle s'occupe de son ménage sert la clientèle lorsqu'elle se présente, le magasin se trouvant au rez-de-chaussée du logement particulier de l'intéressé. M. V. de son côté s'occupe plus spécialement de la vente du charbon et du charroi en ville des marchandises⁵⁷.

- 43 Cette femme, qui passe sa journée à monter et descendre son escalier, qui sert le client et discute avec les fournisseurs pendant que cuit la soupe et bout la lessive, qu'est-elle au juste ? Est-elle l'associée de son mari, est-elle son employée, ou bien, comme semble en décider le contrôleur, n'est-elle qu'une épouse qui fait son devoir et qui n'a aucun droit au régime transitoire ?
- 44 Le sort des cultivatrices jette le trouble dans les régions rurales. Les plus âgées ont été inscrites généralement d'emblée par les maires. Elles ont commencé à cotiser, certaines même ont fait liquider leur retraite, lorsque paraît la circulaire du 19 décembre 1912⁵⁸, au terme de laquelle il convient de refuser un droit propre à l'assurance facultative aux femmes qui apportent aux travaux communs le concours ordinaire qu'une femme doit à son mari, et de le reconnaître uniquement à celles qui, du fait de l'empêchement de l'époux, participent effectivement à la direction de l'exploitation.
- 45 Des maires, excédés, refusent de répondre aux contrôles⁵⁹. Des préfets, inquiets, exposent au Ministre que dans la plupart des exploitations rurales il revient à la femme une part des travaux, des initiatives et des responsabilités, au moins équivalente à celle de son mari⁶⁰. Certains essaient d'infléchir la politique suivie.

Si d'abord on examine en eux-mêmes [...] les termes de l'article précité [article 36 de la loi de 1910], il apparaîtra facilement qu'ils présentent une anomalie frappante, tant avec l'esprit et la lettre de notre droit civil, pourtant bien peu féministe, qu'avec l'ensemble de notre législation antérieure, en matière de retraites. Le Code, en effet, d'accord avec la force même des choses, réserve bien, dans les ménages, le droit de direction au mari ; mais il se garde par contre d'en faire jamais découler pour la femme des conséquences défavorables, au point de vue pécuniaire [...]. Ici au contraire et précisément dans une loi de solidarité et de prévoyance sociale nous verrions l'Etat accorder un avantage très appréciable à l'un des deux associés du seul fait de sa prépondérance légale dans le ménage et le refuser à l'autre, souvent collaboratrice dévouée et fidèle, en tous cas, de par sa faiblesse présumée, plus digne encore de sollicitude⁶¹.

- 46 Ce juriste voit bien qu'au droit civil qui, considérant la femme comme une mineure la maintient au sein de la famille sous la tutelle (et la protection) du mari, est en train de se superposer un droit social qui fait de l'Etat le dispensateur d'une « protection » à laquelle ouvre droit le travail. Or au moment où l'on définit les termes de cette solidarité nouvelle, l'Etat refuse de reconnaître le travail féminin comme un travail social, sauf si il entre dans la logique salariale. Cette logique étant a priori exclue de la sphère familiale, non seulement les tâches maternelles et ménagères, mais aussi les travaux effectués dans la ferme, l'atelier, la boutique, et même la fraction, insuffisante, de travail salarié que la femme peut effectuer au dehors, ne sont pas pris en considération⁶².
- 47 L'intransigeance de l'administration fait que les femmes, qui avaient été souvent les premières à s'intéresser aux retraites ouvrières et paysannes, s'en détournent et entraînent avec elles l'opinion de leurs proches. C'est certainement l'une des raisons profondes du rejet populaire dont fut victime la première grande loi sur les retraites⁶³.

La subordination des droits dérivés des épouses

- 48 Sans que le débat ait lieu sur la place publique la question des droits des épouses « inactives » des salariés assujettis à un système de retraite a été au début du XXe siècle tranchée dans le même sens.
- 49 Hormis pour le régime des fonctionnaires dont les pensions sont inscrites au budget de l'Etat, et celui des établissements dotés d'une caisse patronale, les systèmes de retraite en vigueur dans les entreprises jusqu'aux années vingt sont souvent établis en relation avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse⁶⁴ où le principe est celui du livret individuel. Quand un salarié est marié ce sont deux livrets qui sont ouverts, l'un à son nom, l'autre au nom de sa femme, les

cotisations ouvrières ou patronales étant réparties sur les deux. Il est prévu qu'une fois atteint l'âge fixé par le contrat, la femme sera titulaire de ses rentes. Elle n'a à attendre ni le bon vouloir de son mari, ni son décès, pour accéder personnellement à une prestation vieillesse. Ce système reconnaît donc le travail domestique effectué par l'épouse pendant la vie active de son mari comme une part du travail social rémunéré par le salaire. L'épargne forcée prélevée sur ce salaire sous forme de cotisation retraite, et les rentes produites, lui reviennent pour moitié de plein droit. Certes les rentes servies par la CNRV sont faibles, et vont être réduites à néant par l'inflation qui suit la Grande Guerre, rendant inéluctable une refonte des systèmes de retraite ainsi conçus. Mais ceux qui se développent dans les décennies suivantes, ne sont guère plus généreux pour les femmes, et reposent sur une analyse plus restrictive de leur rôle social.

50 Nous suivons très bien cette évolution dans les compagnies des transports parisiens de l'entre-deux-guerres. Les dépôts à la CNRV disparaissent, les cotisations et les prestations étant dorénavant gérées par une caisse d'entreprise. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont versées sur un compte unique, celui du salarié, quel que soit son statut matrimonial. D'ailleurs il n'est reconnu qu'un seul titulaire de la pension, l'ancien salarié tant qu'il est en vie. Après son décès, la réversion d'une partie de la pension, généralement la moitié, n'est consentie à sa conjointe qu'à condition qu'elle ne contracte pas de nouveau mariage. Le droit à pension ne concerne donc pas la femme mais la veuve, et s'accompagne d'un contrôle tatillon de sa vie privée. Cette surveillance administrative n'atteint nullement les titulaires veufs, qui peuvent se remarier, partager leur pension avec une seconde épouse, et même lui laisser droit à réversion sans que cela semble en rien contredire le principe même de la retraite. Désormais la prestation vieillesse qui lui est consentie ne reconnaît pas la part du travail social accompli par la femme pour l'entretien du salarié actif et de sa famille, elle reconnaît simplement sa dépendance à l'égard du bénéficiaire.

51 L'institution et l'évolution des systèmes de retraite au début du siècle n'a nullement répondu aux besoins spécifiques des femmes, et a laissé leur vieillesse sous le signe de la dépendance et de l'assistance. La seule façon pour elles d'assurer la protection d'une vieillesse de plus en plus longue, sera d'entrer dans la logique du travail marchand, en acceptant que, pour une double tâche, leurs pensions restent généralement inférieures à celle des hommes.

52 Au début du XXe siècle les Françaises sont de plus en plus nombreuses à vivre la vieillesse et à en découvrir les étapes successives⁶⁵. Plus précoce que celle des hommes, la vieillesse des femmes est faite de ruptures qui mettent en cause les rôles socialement admis et les compensations qui en découlent. La rupture brutale de leur vie génitale, atteint leur identité même de femme, dans la mesure où celle-ci est définie par le pouvoir de séduction et de procréation. Leur rôle maternel est mis en question par l'entrée des enfants dans la vie adulte, en attendant que la naissance de petits-enfants le redouble dans la fonction de grand-mère. Si la rupture professionnelle est faiblement ressentie, la rupture du lien conjugal, très fréquent, est lourde de conséquences. C'est, dans les ménages qui disposent d'un patrimoine, l'ouverture de la succession, et la révision de la position de la mère dans la hiérarchie familiale ; c'est, chez les plus modestes, une chute brutale des revenus, la perte du logement et du cadre domestique, la cohabitation avec les enfants, et parfois l'entrée en institution. Ces ruptures nécessitent chaque fois une recomposition de l'image de soi, du système de relations et de références, sur lequel l'étape précédente était construite. Dans une solitude plus grande quand, en fin de vie, les deuils s'ajoutent aux deuils. Les premières cohortes de femmes qui voient s'allonger leur vieillesse, encore prisonnières des déterminismes combinés de l'âge et du sexe, trouvent cependant les moyens de donner sens et valeur à ces années en plus. Cette part de leur existence, dévaluée sur le plan social, ignorée sur le plan médical, figée par des représentations péjoratives, marginalisée par un Etat-providence patriarcal, devient un moment crucial des parcours féminins, puisque au-delà du temps de la production et de la reproduction qui les a maintenues dans des rôles déterminés, les femmes peuvent entrevoir un temps de possible conquête de leur identité.

Bibliographie

ARBER S. GINN J.

1995 *Connecting gender and ageing. A sociological approach*, Buehingam, Philadelphia, Open University Press.

ARFEUX-VAUCHER G.

1994 *La Vieillesse et la mort dans la littérature enfantine de 1880 à nos jours*, Imago.

AUSLANDER L. ZANCARINI-FOURNEL M.

1995 *Différence de sexe et protection sociale (XIXe-XXe siècles)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes.

BECLERE C.

1956 *Précis de Gynécologie*, Paris, Masson.

BOURDELAIS P.

1980 « Aspects géographiques du vieillissement de la population féminine en France (1851-1911) », *Le Vieillissement*, dir. de A-E Imhof, PUL, pp. 11-25.

1984 « L'émergence d'un nouveau savoir médical sur la vieillesse en France au XIXe et début du XXe siècle », *Gérontologie et société*, n° 28, pp. 5-17.

1985 « Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (l'exemple de Prayssas, 1836-1911) », *Annales de démographie historique*, pp. 7-21.

1989 « Vieillissement de la population ou artefact statistique ? », *Gérontologie et société*, 49, pp. 22-32.

1993 *L'Age de la vieillesse*, Paris, O. Jacob.

BOVERAT F.

1933 *La Race blanche en danger de mort*, Paris, Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française.

1938 *La Dénatalité mortelle*, Paris, Alliance Nationale contre la Dépopulation.

1946 *Le Vieillissement de la population*, Paris, Editions sociales françaises.

CAMUS A.

1994 *Le Premier homme*, Paris, Gallimard.

CARREL A.

1950 *Réflexions sur la conduite de la vie*, Paris, Plon.

CRIBIER F.

1978 *Une génération de parisiens arrive à la retraite*, Equipe de géographie sociale et de gérontologie, CNRS.

1985 (dir.) « Vieillesse des femmes », *Pénélope*, 13.

DE BEAUVOIR S.

1949 *Le Deuxième sexe*, Paris, Gallimard.

1970 *La Vieillesse*, Paris, Gallimard.

DEBRE R. SAUVY A.

1946 *Des Français pour la France*, Paris, Gallimard.

DELORE P., LETIEVANT Melle

1957 « Enquête sur les conditions de vie et le devenir des femmes hospitalisées âgées », *Revue lyonnaise de médecine*, n° 14, pp. 899-902.

DE MATTOS L.

1957 *Les Troubles de la ménopause*, Paris, Doin.

DUMONS B. POLLET G.

1985 « Femmes retraitées au début du siècle », *Pénélope*, 13, pp. 23-29.

1994 *L'Etat et les retraites, genèse d'une politique*, Paris, Belin.

DUPÂQUIER J. (dir.)

- 1988 *Histoire de la population française*, tome IV, *De 1914 à nos jours*, Paris, PUF.
- FAUREL J.
- 1947 *Les Reposantes*, Paris, Gallimard.
- FELLER E.
- 1994 *Agents et retraités des transports parisiens, trajectoires individuelles et changement social dans l'entre-deux-guerres*, RATP Mission Archives, Mémoires et documents 1.
- 1997 *Vieillesse et société dans la France du premier vingtième siècle, 1905-1953*, Thèse d'histoire sous la dir. de Michelle Perrot, Paris 7.
- GIARD-RABATEL T.
- 1977 *La Mutualité dans l'Isère de 1899 à 1968*, Union des travailleurs, Grenoble.
- GIRAUDOUX J.
- 1939 *Pleins pouvoirs*, Paris, Gallimard.
- KNIBIEHLER Y.
- 1997 *La Révolution maternelle depuis 1945*, Paris, Perrin.
- LACASSAGNE A.
- 1919 *La Verte vieillesse*, Lyon, A. Rey.
- LALIVE D'EPINAY C.
- 1985 « Veuvage et libération », *Pénélope* 13, pp. 96-100.
- LE BRAS H.
- 1973 « Parents, grands-parents, bisaïeux », *Population*, 1, pp. 9-38.
- 1991 *Marianne et les lapins, l'obsession démographique*, Paris, O. Orban.
- MARANON G.
- 1934 *L'Age critique. Etude pathogénique et clinique*, Alcan.
- MARCHAND O. et THELOT C.
- 1991 *Deux siècles de travail en France*, Paris, INSEE.
- MONDIN G.
- 1931 *La Ménopause*, thèse de médecine, Bordeaux, n° 92.
- MONTIGNY E-A.
- 1997 *Ornamental Non-Entities ? : Older Women, Historians and the Writings of E. Osler and W. Cumberland*, *Ageing and Society* 17, pp. 191-207.
- MUEL-DREYFUS F.
- 1996 *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil.
- NIZAN P.
- 1938 *La Conspiration*, Paris, Gallimard.
- NOEL L.
- 1939 *Contribution à l'étude de l'hormonothérapie de la ménopause*, thèse de médecine, Paris, n° 856.
- PARANT A.
- 1992 « Croissance démographique et vieillissement », *Population*, 6, pp. 1657-75.
- PEDERSEN S.
- 1993 *Family, Dependence, and the origins of Welfare State, Britain and France, 1914-1945*, Cambridge University Press.
- PEQUIGNOT H. *et alii*
- 1957 « Le vieillissement dans un hospice de vieillards », *La Presse médicale*, t. LXV, pp. 1574-75
- PERRIN E.
- 1919 *Etude critique de l'application en Côte-d'Or de la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes*, thèse en sciences politiques et économiques, Dijon.

PIC A.

1912 *Précis des maladies des vieillards*, Paris, Doin.

PRORIOL R.

1995 *Une vie de femme en 1900 Antoinette*, Paris, L'Harmattan.

RAGON M.

1989 *L'Accent de ma mère. Une mémoire vendéenne*, Parais, Plon.

REIMAT A.

1997 *Les Retraites et l'économie. Une mise en perspective historique XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan.

ROZENBAUM H. et PEUMERY J.-J.

1990 *Histoire illustrée de la ménopause de l'Antiquité à nos jours*, Roger Dacosta.

SAUREL-CUBIZOLLES M.-J. et BLONDEL B.

1996 *La Santé des femmes*, Paris, Flammarion.

SAUVY A.

1928 « La population française jusqu'en 1956, essai de prévision démographique », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1928, n° 2, et 1929, n° 1.

THÉBAUD F.

1985 « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 32, pp. 276-301.

1986 *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL.

TROIS JOURNEES POUR L'ETUDE SCIENTIFIQUE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

1948 5 fascicules en vente à L'Alliance Nationale contre la Dépopulation.

VALLIN J.

1973 *La Mortalité par génération en France depuis 1899*, INED, Travaux et Documents 63.

1984 *Tables de mortalité du moment et par générations, 1899-1981*, INED.

1988 « Evolution sociale et baisse de la mortalité. Conquête ou reconquête d'un avantage féminin », *Dossiers et Recherches* 17, INED.

1995 « Espérance de vie : quelle quantité pour quelle qualité ? », *Dossiers et Recherches* 49, INED.

VERDIER Y.

1979 *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard.

VORONOFF S.

1926 *Etude sur la vieillesse et le rajeunissement par la greffe*, Paris, Doin.

Notes

1 Arber and Ginn 1995.

2 Citons pour notre période Cribier 1978, 1985, Bourdelais 1980, 1984, 1985, 1993, Dumons et Pollet 1985, 1994, Le Bras 1973, Arfeux-Vaucher 1994.

3 Des remarques analogues ont été faites sur l'historiographie nord-américaine, Montigny 1997.

4 Le Ministère des Anciens Combattants envoie au pilon les dossiers qui ne donnent plus lieu à pension.

5 Feller 1994, 1997.

6 Thébaud 1985, 1986 et Cova 1997 ; sur la période qui suit 1945 : Knibiehler 1997 ; pour une approche comparatiste : Pedersen 1993.

7 La proportion des 60 ans et plus passe de 10,8% en 1861, à 12,8% en 1911, et 16% en 1946. Sauvy 1928, Parant 1992.

8 Bourdelais 1989, 1993.

- 9 Boverat 1933, 1938, 1946, Debré et Sauvy 1946. Par contre Landry 1934 évite d'exploiter la notion de « vieillissement de la population ».
- 10 Thébaud 1985, Le Bras 1991.
- 11 L'espérance de vie à 60 ans atteint en 1956 15,1 ans pour les hommes et 18,6 pour les femmes ; en 1970 c'est respectivement 16,2 et 20,8, en 1994, 19,7 et 25. Vallin 1984, 1988, 1995, Parant 1992.
- 12 Boverat 1938.
- 13 Debré et Sauvy 1946 : 58.
- 14 Dupâquier 1988 : 98. En 1936 les femmes constituent 56,32% des 60 ans et plus, 59,21% des 70 ans et plus, 64,44% des 80 ans et plus.
- 15 Trois journées etc.. 1948, fasc. I : 111. F. Boverat, organisateur de ces journées, a vu son influence renforcée sous le régime de Vichy, grâce à sa participation à de nombreuses instances officielles et notamment à l'Equipe Natalité de la Fondation Carrel, Muel-Dreyfus 1996 : 97.
- 16 Giraudoux 1939, Carrel 1950.
- 17 Lacassagne 1919.
- 18 L'âge de la ménopause (disparition des règles) n'a pas préoccupé les médecins autant que l'âge de la ménarche (apparition des règles), si bien que la documentation est éparse et contradictoire. Elle suggère un recul de l'âge de la ménopause durant le dernier siècle. L'âge moyen le plus souvent cité passe de 47 ans (Maranon 1934), à 48 (Béclère 1956), et à 50 de nos jours (Saurel-Cubizolles et Blondel 1996). Quoiqu'il en soit l'allongement de l'espérance de vie des femmes adultes fait qu'elles sont de plus en plus nombreuses à vivre cette période.
- 19 Rozenbaum et Peumery 1990.
- 20 De Beauvoir 1949, t. II : 399 et sq.
- 21 Maranon 1934.
- 22 Pic 1912 : 3.
- 23 Feller 1997 : 123-132.
- 24 Voronoff 1926.
- 25 Mondin 1931.
- 26 Noël 1939.
- 27 Les médecins relient le comportement de ces femmes aux troubles de la préménopause, en parlant d'un « romantisme tardif » (Maranon 1934) ou d'une virilisation qui « incline la femme à jouer un rôle actif dans l'aventure amoureuse, [la poussant à] ces attachements troubles pour des êtres plus jeunes qui associent aux déviations de l'instinct maternel un érotisme obscurément inverti » (De Mattos 1957 : 220). Un ouvrage récent reconnaît dans *La Femme de trente ans* de Balzac « une excellente peinture du bouleversement neuro-hormonal qui s'observe à l'âge pré-critique de la femme » (Rozenbaum et Peumery 1990 : 139-160).
- 28 Boverat, « Conseils aux jeunes pour être heureux », cité par Muel-Dreyfus 1996 : 98.
- 29 Ragon 1989 : 24. En 1936 40% des femmes de 50 ans et plus sont veuves.
- 30 Poriol 1995 : 43.
- 31 Maupassant (*Une vie*), A. Daudet (*Les Vieux*), P. Loti (*Pêcheur d'Islande*), sont constamment repris dans les exercices de lecture, de dictée et de morale. Dossier pédagogique de Lacoue et Arfeux-Vaucher 1994.
- 32 J. Renard, *Nos Frères farouches, Ragotte*, publié en 1908, cité dans *L'Ecole Libératrice*, déc. 1938.
- 33 J. Tati a tourné *Jour de Fête* en 1947.
- 34 Marie Colmont, *La Bonne vieille*, Flammarion, 1945, réédité continuellement depuis.
- 35 Feller 1997 : 289.
- 36 Péquignot *et alii* 1957.
- 37 Faurel 1947.
- 38 Delore et Létievant 1957.
- 39 Verdier 1979 : 151.
- 40 Nizan 1938 : 122, Montigny 1997.
- 41 L'ambivalence du veuvage pour les femmes est évoqué notamment par Lalive d'Epinay 1985.
- 42 Le Bras 1973.
- 43 Camus 1994.
- 44 Arfeux-Vaucher 1994 : 110 et sq.

- 45 Mme Cruse, *La Présence des grands-parents au foyer favorise-t-elle ou non la natalité et l'éducation des enfants ?* Trois Journées... 1948, fasc. I : 92-97.
- 46 Se reporter aux développements et à la bibliographie de Feller 1997 : 381-559 et 676-700.
- 47 En 1921 les femmes actives sont 7 231 000 soit 35,5% des actifs, Marchand et Thélot 1991.
- 48 Dumons et Pollet 1985.
- 49 Conclusions du commissaire du gouvernement C. Gomel et arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars 1882, *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale*, n° 21, 1990, pp. 139-147.
- 50 Bouvier 1936, Giard-Rabatel 1977 : 73.
- 51 Cette loi prévoit que tous les salariés, « des deux sexes », dont la rémunération est inférieure à 3 000 francs seront inscrits sur les listes des assurés obligatoires, auxquels une double cotisation ouvrière et patronale, versée pendant 30 ans, ouvrira droit à une rente majorée par l'Etat. Par ailleurs les cultivateurs artisans ou petits patrons « travaillant seuls, avec un seul ouvrier ou avec les membres de leur famille », peuvent s'inscrire sur des listes d'assurés facultatifs qui, moyennant une cotisation plus élevée, pourront également se constituer une rente majorée par l'Etat. L'âge d'entrée en jouissance de ces retraites d'abord fixé à 65 ans, est ramené à 60 ans en 1911, et un régime transitoire particulièrement avantageux est mis en place pour les assurés qui atteignent cet âge dans les premières années d'application de la loi.
- 52 La loi de 1910, titre V article 36, étendait le régime des retraites aux femmes non salariées et aux veuves des assurés obligatoires ou facultatifs. Mais il s'agissait du régime « normal » supposant trente ans de cotisation. Le régime transitoire qui s'adressait aux salariés de plus de 35 ans et aux travailleurs indépendants de plus de 40 ans, ne s'appliquait pas aux épouses, sauf si elles étaient inscrites par elles-mêmes dans l'une ou l'autre des catégories. Ce sont donc des femmes de 35 à 60 ans qui se sont efforcées d'être reconnues comme travailleuses, salariées ou non.
- 53 Perrin 1919, p. 39.
- 54 A.D. de l'Isère, liasse 41 X 3.
- 55 Rapport sur l'application des lois sur les ROP, année 1913, p. 11.
- 56 Réponse du Ministre du travail au Préfet de la Côte-d'Or, le 8 août 1912, citée par Perrin 1919 : 8.
- 57 A.D. de la Lozère, liasse 1 Z 131.
- 58 Rapport sur l'application des lois sur les ROP, années 1911-1912, p. 20.
- 59 Rapport du Préfet des Basses-Alpes, 1912, A. D. des Alpes de Haute Provence, liasse 3 X 95.
- 60 Correspondance du Préfet des Basses-Alpes avec le Ministre, *ibid.* Rapport du préfet de Côte-d'Or, cité par Perrin 1919 : 43.
- 61 Rapport du Préfet des Basses-Alpes, 1912, A. D. des Alpes de Haute Provence, liasse 3 X 95.
- 62 Sur l'élaboration par les républicains d'une citoyenneté masculine fondée, non plus sur la propriété comme l'avaient voulu les libéraux du début du siècle, mais sur le travail, on lira M. Riot-Sarcey, « La préhistoire de la protection : enquêtes et autres discours sur le travail des femmes », Auslander *et alii* 1995 : 47-50.
- 63 Dumons et Pollet 1994.
- 64 Feller 1997, Reimat 1997.
- 65 Parmi les femmes qui ont fêté leur 15e anniversaire en 1860, 63% vivent jusqu'à 57 ans au moins ; parmi celles qui ont eu 15 ans en 1910 la même proportion atteint et dépasse 61 ans ; dans la cohorte qui a eu 15 ans en 1927, 63% survivent à leur 65e anniversaire, Bourdelais 1993 : 221.

Pour citer cet article

Référence électronique

Elise FELLER, « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 7 | 1998, mis en ligne le 03 juin 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://clio.revues.org/353> ; DOI : 10.4000/clio.353

À propos de l'auteur

Elise FELLER

Elise FELLER. Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, agrégée d'histoire, elle a enseigné de longues années en Ecole Normale, en collège et en lycée. En 1979 elle rejoint l'équipe des publications au CRDP de Paris et collabore notamment à *Paris sous l'Ancien Régime. Ville et société* (CRDP-Documentation Française 1982), *Musique et Nationalités* (CRDP de Paris, 1986), *Travaux de femmes* (CRDP-Musée d'Orsay, 1987). En 1990 elle entreprend sous la direction de Michelle Perrot et en collaboration avec l'Equipe de géographie sociale et de gérontologie du CNRS, une recherche sur la vieillesse en France au début du XX^e siècle. En lui ouvrant ses archives la RATP permet l'informatisation d'un millier de dossiers de retraite et la publication de *Agents et retraités des transports parisiens, Trajectoires individuelles et changement social dans l'entre-deux-guerres* (Mission Archives de la RATP, 1994). Sa thèse *Vieillesse et Société dans la France du premier XX^e siècle* est soutenue en janvier 1997. Ses pistes de travail sont actuellement la construction sociale de la vieillesse, et les apports de l'histoire longitudinale à l'étude du changement social.

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Le vieillissement de la population que connaît la France au début du XX^e siècle donne lieu à la mise en accusation des femmes, notamment des femmes âgées, qui commencent à vieillir plus nombreuses et plus longtemps que les hommes. La vieillesse des femmes, définie par des critères conventionnels autant que biologiques, dévaluée sur le plan social, ignorée sur le plan médical, figée dans des représentations péjoratives, devient un moment particulièrement sensible de leur cycle de vie où, au-delà des contraintes et des soumissions de leur vie adulte, se dessine pour elles la possibilité de transgresser ou de recomposer les rôles traditionnels. Alors que se met en place une protection sociale étroitement liée à la salarisation de la main-d'oeuvre, l'évolution des systèmes de retraite marginalisent, non seulement les plus âgées, mais l'ensemble des femmes dont la fonction sociale n'est pas reconnue. A travers le problème du vieillissement et de la vieillesse se joue à de multiples niveaux la question du statut des femmes dans nos sociétés occidentales.

French demographic ageing in the beginning of twentieth century leads to bring accusations against women, especially the growing population of older women. Women's old age, defined by cultural norms as well as physiological process, is undervalued by society, ignored by medical professions, and prisoner of negatives images. However it is becoming a significant time of their life course which offers them opportunities to develop other identities than that expected by social prescribed roles. While welfare policy shapes itself closely linked with wage-earning labour, the pension schemes developments operate to both older and younger women's disadvantage, reflecting the lack of recognition of women's contributions to society. Ageing, as collective or individual process, is gendered : it operates differently for women and men, and, by many ways, it contributes to structure women's status in western societies.